

Réunion du Conseil Municipal du 21 février 2011

PRESENTS : Mmes Marie-Antoinette METRAL Maire, Edwige MOENNE-LOCCOZ 3^{ème} adjoint, MM Jean Maurice DE NAVACELLE, 2^{ème} adjoint, Yannick DESGRANGES 4^{ème} adjoint, Pierre JOIGNE, Jacky MILON, Eric MISSILLIER, Jérôme PERRET,

↳ ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Adhésion à l'Etablissement Public Foncier Haute Savoie par M. Yohann TRANCHANT**

Madame le Maire rappelle qu'au cours de la précédente réunion du 16 décembre 2010, M. Yohann TRANCHANT était venu présenter l'EPF74, établissement public à caractère industriel et commercial créé en 2003 ayant pour objet le portage foncier et le conseil en ingénierie foncière (cf compte rendu de la réunion du 16/12/2010).

Les membres du Conseil Municipal présents lors de cette réunion avaient souhaité disposer d'un délai de réflexion avant de se prononcer sur une adhésion éventuelle de la commune.

Après avoir souligné l'intérêt d'une telle adhésion pour mener à bien des projets de développement communal, d'essor du village dans un souci de cohésion de l'habitat, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

M. Eric MISSILLIER s'interroge sur la crédibilité du Conseil qui s'est engagé à ne pas augmenter les taux d'imposition des 4 taxes locales (TFB, TFNB, TH, TP). Mme le Maire précise que la décision d'adhérer et la mise en place de la taxe qui en découlerait devra faire l'objet d'une information claire précisant les tenants et les aboutissants de la démarche.

Le Conseil Municipal

- demande l'adhésion de la Commune à l'EPF74 (8 voix pour, 1 abstention)
- APPROUVE les statuts de l'E.P.F.74,
- ACCEPTE par conséquent la mise en place sur le territoire de la commune d'une Taxe Spéciale d'Equipement
- DESIGNER Mme Marie-Antoinette METRAL, déléguée titulaire et Mme Muriel FREZIER déléguée suppléante à l'assemblée spéciale de l'EPF74.

Par ailleurs, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la notification de la SAFER, la commune s'est portée acquéreur des parcelles sises au Chatelard et cadastrées section A n^{os} 1904, 1413, 1412, 1228, 1229, 1230 pour un maintien en terre agricole. L'EPF74 pourra accompagner la commune dans cette procédure d'acquisition.

➤ **Convention d'entretien et de vérification des poteaux incendie**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose sur son territoire, conformément aux dispositions de l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué de 24 poteaux d'incendie alimentés par le réseau de distribution publique d'eau potable.

Puis elle précise que la précédente convention de vérification et d'entretien de ces bornes étant arrivée à échéance, il convient de procéder à la signature d'une nouvelle convention.

Ayant pris connaissance du projet de convention présentée par la Compagnie Générale des Eaux, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de convention relative à l'entretien et à la vérification des bornes incendie pour la période du 01/03/2011 au 31/07/2013,

➤ **Subventions aux associations**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'ensemble des dossiers de demande de subventions déposés. Puis elle suggère de se positionner ce jour sur les demandes les plus urgentes et d'étudier les autres demandes lors de l'élaboration du budget primitif. L'examen des dossiers de demande de subvention a soulevé quelques interrogations. Pour certaines, une réponse a pu être apportée, pour d'autres, des précisions seront demandées au pétitionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant
Manific'Aventure	4 000
Coopérative scolaire (classe de voile)	2 000
Les Amis de l'Ecole	600
Coopérative scolaire (bureautique)	1 500
	8 100

Et précise que cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2011. En ce qui concerne les Amis de l'école, des précisions comptables devront être fournies.

➤ **Travaux sylvicoles 2011 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

Mme le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2011.

La nature des travaux est la suivante : intervention en futaie jardinée avec finition spéciale et mise en tas des rémanents en sections A et B. Le montant estimatif s'élève à **8 700 euros H.T.**

Mme le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Régional Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal SOLLICITE l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux sylvicoles 2011 et DEMANDE au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

➤ **Projet d'aménagement et de sécurisation du cœur de village – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches de demande de subvention auprès du Conseil Général, du Conseil régional, de l'Etat, de structures européennes ...

➤ **Revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église**

Madame le Maire rappelle, qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Pour 2011 l'indemnité fait l'objet d'une revalorisation additionnelle de 0,49 %. En conséquence, l'indemnité versée à Madame Odile BETEMPS gardien qui réside dans la commune pourrait être fixée à 474,22 euros maximum pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal décide de FIXER l'indemnité de gardiennage des églises communales à 474,22 € pour l'année 2011 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6282 du budget primitif 2011.

➤ **Adhésion au Comité National d'Action Sociale**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que depuis le 21 février 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. Elles en déterminent librement le périmètre et le mode de gestion, ainsi que le montant des dépenses afférentes.

Après avoir analysé différentes possibilités, Mme le Maire propose à la Commune adhérer au Comité National d'Action Sociale, association loi 1901 créée le 28 juillet 1967 dont l'offre présente une diversité permettant de répondre aux besoins des agents tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.

Le Conseil Municipal EMET un AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Commune au Comité National d'Action Sociale. La cotisation annuelle s'élève à 0,83% de la masse salariale soit environ 1400 euros avec un plancher de 179,96 euros/agent bénéficiaire.

 URBANISME – ENVIRONNEMENT- TRAVAUX

➤ **Programme de travaux forestiers 2011**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions 2011 préconisé par l'Office National des Forêts pour une gestion durable du patrimoine forestier de la Commune, précisant que ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'O.N.F. liés à la norme ISO 14001 et à l'engagement P.E.F.C. (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) de la Commune. Ces opérations dont le montant s'élève à 10 000 euros H.T. comprennent

- Des travaux sylvicoles : intervention en futaie jardinée avec finition spéciale et mise en tas des rémanents pour 8 700 euros H.T.
- Délimitation nouveau soumis Les Nais pour 1 300 euros H.T.

Puis elle précise que parallèlement à ce programme 2011, il convient d'inscrire :

- les travaux programmés en 2010 qui n'ont pu être réalisés à ce jour à savoir

- l'entretien de la route forestière : 3 030 euros H.T.
- les travaux de dépressage : 8 600 euros H.T.
- les travaux dans le secteur de Tête Noire : 1 150 euros H.T.

- les travaux d'exploitation 2011 : 29 050 euros H.T.

- les travaux d'entretien de l'alpage d'Agy : 3 900 euros H.T.

Soit un total de dépenses de fonctionnement et d'investissement de 55 730 euros H.T. pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal APPROUVE le programme d'actions ci-dessus.

➤ **Demands d'urbanisme en cours**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
MOREAUX Etienne	Route des hauts-Choseaux	Construction d'un garage
DECOOPMAN Christophe	Route d'Agy	Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture
CHALLAMEL Hervé	Route d'Agy	Réfection de toiture
BONARDELLE Jean-Pierre	Route du Planey	Construction d'une piscine(*)

La réalisation de la piscine est acceptée sous réserve d'un apport en eau extérieur, aucun prélèvement sur le réseau ne sera admis.

Mme le Maire donne lecture du courrier d'un citoyen relatif au permis de construire d'un garage pour lequel il émet des réserves. Un rendez-vous aura lieu avec les personnes concernées.

↳ INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Fonctionnement du centre de loisirs**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 15/02/2011 et conformément aux nouvelles modalités de versement des prestations ALSH de la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a fixé de nouveaux tarifs pour la garderie périscolaire, le Centre de Loisirs sans hébergement et le Club Ados en tenant compte du quotient familial.

➤ **Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011**

Planning des réunions publiques prévues à la salle des Fêtes de SANT SIGISMOND

- lundi 7 mars 2011 à 20h : M. GALLAY
- mercredi 9 mars 2011 à 20h : M. MIVEL
- lundi 14 mars 2011 à 20h : M. TAVERNIER
- jeudi 17 mars 2011 à 19h30 : M. MAROUZET

La séance est levée à 21h45

